

Alerte sur les Stagiaires :

la FNEC-FP FO s'adresse à la ministre

Montreuil, le 23 juin 2015

Madame Najat Vallaud-Belkacem

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur la situation particulièrement grave à laquelle sont confrontés de nombreux stagiaires à l'issue de cette année 2015. Ils sont à quelques jours de leur titularisation. L'enjeu est d'importance pour eux, comme pour l'Education nationale qui ne peut se priver de jeunes fonctionnaires stagiaires, dans le premier comme dans le second degré.

En effet, cette année 2015 est une année particulière puisque la mise en place des ESPE les a placés dans une situation de double tutelle à la fois du ministère de l'Education nationale et de l'université. Cette situation de fait les confronte aux contraintes inhérentes à leur statut de fonctionnaire stagiaire mais y ajoute les exigences opposées aux étudiants. De cette ambiguïté découlent une surcharge de travail et des exigences en dehors de leurs obligations de fonctionnaire d'Etat stagiaire.

Or, les stagiaires sont fonctionnaires d'Etat stagiaires et complètent leur formation dans le cadre des ESPE.

Nous avons alerté vos services dès le début de cette année scolaire, nous sommes intervenus auprès de nombreux ESPE : la charge de travail demandée, différente dans ses exigences d'ESPE en ESPE, dans les différentes antennes, les différentes disciplines, n'a pas contribué au déroulement d'une année sereine pour nos collègues (présence requise à l'ESPE pendant les congés, mémoires lourds imposés aux M2 comme aux M1, modes d'évaluation différents, convocations pendant le temps devant élèves, etc.). Il a en résulté tout au long de l'année surcharge de travail, stress et exigences peu propices à la titularisation de nos collègues fonctionnaires stagiaires.

La double tutelle - Universités- Education nationale - a multiplié les erreurs et les situations contradictoires et confuses.

Prenons quelques exemples :

- stagiaires ayant des avis défavorables des directeurs de l'ESPE au motif de devoirs non rendus, ce qui n'était pas le cas ;
- stagiaires qui ne valident pas le M1 ou le M2 alors qu'il l'aurait été dans d'autres ESPE ;
- stagiaires ayant de bons rapports tant de la part de l'ESPE que de leur formateur 1^{er} degré, et malgré tout inspectés, alors que dans ce cas, l'inspection n'est pas obligatoire. L'IEN a alors demandé un renouvellement de stage ;
- d'autres encore ont un avis favorable de l'ESPE mais pas du formateur de stage ou inversement. Ils se voient convoqués en jury ;
- d'autres encore, alors qu'ils ont rempli totalement leurs obligations vis-à-vis de l'UE professionnalisante, sont aussi convoqués.

Tout cela constitue autant d'obstacles à leur titularisation. Les stagiaires ont tous fait preuve d'un sérieux considérable au regard de la situation extrêmement difficile qui leur était faite.

Or, le nombre de jurys convoqués en cette fin d'année et leur durée sont à la mesure de la catastrophe qui s'annonce.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de prendre les mesures d'urgence qui s'imposent : aucun licenciement ne doit être prononcé.

La FNEC FP-FO vous demande de veiller à ce que les recteurs, chanceliers des Universités portent un regard bienveillant pour régler favorablement toutes les situations des stagiaires.

Nous sommes bien entendu totalement disponibles pour vous rencontrer ainsi que les services de la direction des ressources humaines.

Veillez recevoir Madame la ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Hubert Raguin
secrétaire général